CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU LUNDI 5 JUILLET 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

L'an deux mille vingt et un, le lundi cinq juillet à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du premier juillet deux mille vingt et un, s'est réuni en séance publique dans la salle du Conseil Municipal de Villebarou sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

DECISIONS N° 2021-24 à 2021-27
DELIBERATIONS N° 2021-50 à 2021-59

Membres titulaires présents :
MASSON Philippe, BIGOT Thierry, BUCCELLI Laurence, LE PALABE Katia, BARRÉ Philippe, BUREAU Marc, MESRINE Christine, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima, ARNOULT Jérôme, ÉPIAIS Christine, JEANNEAU Patricia, DUHAMEL Vincent, PAJOT Nadia, PIGNON Bruno, CARDET Marcel.

Conseiller absent excusé : CREUZET Mario, RICTER Violette, VESIN Martine,

Conseiller ayant donné pouvoir : CREUZET Mario à MASSON Philippe,
RICTER Violette à CARDET Marcel,
VESIN Martine à ÉPIAIS Christine.

* * * * * * * * *

Nadia PAJOT été élue secrétaire de séance.

* * * * * * * * *

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu de séance du 25 mai 2021 ... 3

2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT) en application de la délibération n°DL-2020-75 du 14 septembre 2020 ... 3

2.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ... 3

2.1.1. DE-2021-25 : Vente d'un véhicule/B&M AUTO ... 3

2.2. BATIMENTS ... 4

2.2.1. DE-2021-24 : Maison de l'Enfance/Contrat d'entretien de la pompe à chaleur /IDEAL CLIM ... 4

2.2.2. DE-2021-26 : Attribution du marché de travaux de réfection de toitures de bâtiments communaux/CCR ... 4

2.2.3. DE-2021-27 : Maison des Jeunes/Prestation pour constat d'huissier/ACTHUIS SELARL ... 4

3. Délibérations du Conseil Municipal ... 4

3.1. DL-2021-50 : DÉFENSE INCENDIE – Convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation d'un logiciel pour la gestion des Points d'Eau Incendie/SDIS 41 ... 4

3.2. DL-2021-51 : URBANISME – Zone d'Aménagement Concerté du Parc des Mézières/Validation du compte-rendu annuel à la collectivité 2020 ... 4

3.3. DL-2021-52 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Dénomination du Passage du Jardin des Senteurs ... 6

3.4. DL-2021-53 : VOIRIE ET RÉSEAUX – Effacement des réseaux rue de la Poste et rue des Perrières/Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT et d'éclairage public et de télécommunication/SIDELC ... 7

3.5. DL-2021-54 : ENFANCE JEUNESSE –- Multi accueil/Convention relative au fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants/CAF ... 8

3.6. DL-2021-55 : VIE DU TERRITOIRE – Festival de Magie/Tarifs 2021 ... 8

3.7. DL-2021-56 : PERSONNEL – Création d'un poste fonctionnel de Directrice Générale des Services . 8

3.8. DL-2021-57 : PERSONNEL – Pôle Education Jeunesse/Création de poste pour accroissement saisonnier d'activités ... 9

3.9. DL-2021-58 : PERSONNEL – Pôle Infrastructures et Patrimoine-Conservation du Patrimoine /Création de poste pour accroissement saisonnier d'activités ... 9

3.10. DL-2021-59 : PERSONNEL – Pôle Infrastructures et Patrimoine-Aménagement du territoire /Création de poste pour accroissement saisonnier d'activités ... 10

4. Communauté d'Agglomération et instances intercommunales ... 10

4.1. AGGLOPOLYS ... 10

4.1.1 Rapports d'activité d'Agglopolys et du CIAS/Année 2020 ... 10

4.1.2 Rapport du Conseil et des commissions communautaires ... 10

4.1.3 Prochain Conseil Communautaire le jeudi 8 juillet 2021 ... 10

4.2. Autres instances intercommunales ... 11

5. Rapports des compétences communales ... 11

5.1. AFFAIRES GÉNÉRALES ... 11

5.1.1. Vente au plus offrant de 2 bennes de camion ... 11

5.2. BÂTIMENTS ... 11

5.2.1. Maison des Jeunes/Point de situation ... 11

5.2.2. Eglise/Projet de petits travaux de réfection du sol et de menuiserie ... 11

5.2.3. Rue de la Poste/Travaux de remise en état d'un local professionnel et mise en location à compter de novembre 2021 ... 11

5.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME-RÉSEAUX ... 11

5.3.1. ZAC des Mézières/Point sur la Tranche 1 et sur l'ilot séniors ... 11

5.3.2. Passage du Jardin des Senteurs/Instauration d'une interdiction de stationnement et de circulation11

5.3.3. Jardins communaux ... 11

5.3.4. Déclarations d'intention d'aliéner ... 11

5.4. VOIRIE ... 12

5.4.1. Chemin de Lavardin/Reprise du busage et curage du fossé 12
5.4.2. Rue Maurice Pasquier/Travaux de création d'un passage piéton surélevé deuxième quinzaine de juillet 2021 12
5.5. COHÉSION SOCIALE – SOLIDARITÉ 12
5.5.1. Bus numérique/« Atelier pour rester connecté » du vendredi 18 juin 2021/Bilan 12
5.5.2. Plan canicule Eté 2021/Inscriptions au registre des personnes vulnérables 12
5.5.3. Atelier SOS numérique le mardi 14 septembre 2021 12
5.6. ENFANCE JEUNESSE – RESTAURATION 12
5.6.1. Participation du Conseil des Jeunes à la collecte organisée par AC !41 lors du marché d'été 12
5.6.2. Fête de la Jeunesse les 23, 24 et 25 juin 2021/Bilan 12
5.6.3. Fêtes et animations diverses de fin d'année/Bilan 12
5.6.4. Accompagnement à la scolarité/Bilan de l'année 2020-2021 12
5.6.5. ALSH et Salle des Jeunes/Activités de l'été 2021 13
5.6.6. Visite virtuelle des bâtiments dédiés à l'Enfance Jeunesse et aux écoles 13
5.6.7. Restauration municipale/Arrivée le 28 juin 2021 de la nouvelle cheffe de cuisine 13
5.6.8. EMA non reconduite à la rentrée 13
5.6.9. Personnel/Temps partiels, stagiairisation et départ à la retraite 13
5.7. AFFAIRES SCOLAIRES 13
5.7.1. Traditionnelle remise de livres aux élèves en fin de cycle/Bilan 13
5.7.2. Visite de l'école maternelle pour les futurs élèves le mardi 6 juillet 2021 à 17h 13
5.7.3. Ecole élémentaire/Stages « Réussite » 13
5.7.4. Perspectives de rentrée scolaire 2021-2022/Effectifs et équipes enseignantes 13
5.7.5. Elémentaire/Retour sur les projets du dernier trimestre soutenus par la municipalité 14
5.7.6. Pot de rentrée des enseignants le vendredi 10 septembre 2021 à 17h 14
5.8. ANIMATION DU TERRITOIRE 14
5.8.1. Festival de Magie du 1er au 3 octobre 2021/Programme 14
5.9. CULTURE 14
5.9.1. Lecture publique du vendredi 11 juin 2021/Annie BRAULT-THÉRY/Bilan 14
5.9.2. Bourse aux livres et jeux lors du marché d'été du samedi 19 juin 2021/Bilan 14
5.9.3. Lancement du concours local des maisons fleuries 2021/Nouvelle formule 14
5.9.4. Bibliothèque/Horaires d'été 14
5.9.5. Bibliothèque/Fermeture pour travaux du 19 juillet au 13 septembre 2021 14
5.9.6. Ludothèque/Horaires d'été 14
5.9.7. Forum des animations municipales et des associations le samedi 11 septembre 2021 14
5.9.8. Mercredi 7 juillet, 20h30 avant-première du spectacle de M. CABRERA 15
5.10. MARCHÉ 15
5.10.1. Marché d'été du samedi 19 juin 2021/Bilan 15
5.11. ENVIRONNEMENT 15
5.11.1. Extraction de miel du mercredi 23 juin 2021/Bilan 15
5.11.2. Lutte contre le frelon asiatique 15
5.11.3. Eco-pâturage 15

6. Informations diverses 15

* * * * * * * *

1. Approbation du compte-rendu de séance du 25 mai 2021

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 mai 2021.

2. Information sur les décisions prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT) en application de la délibération n°DL-2020-75 du 14 septembre 2020

2.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE — Rapporteur : M. Thierry BIGOT

2.1.1. DE-2021-25 : Vente d'un véhicule/B&M AUTO

Vente du véhicule Citroën C3 immatriculé 2697SB41 qui n'est plus utilisé par la collectivité en raison de sa vétusté

Pour le montant global de **2 500 €** net de toute taxe**,**

Prestataire : B&M AUTO, représentée par M. Amar LAHOUSSINE – Villebarou

2.2. BATIMENTS **Rapporteur : M. Thierry BIGOT**

2.2.1. DE-2021-24 : Maison de l'Enfance/Contrat d'entretien de la pompe à chaleur /IDEAL CLIM

Contrat d'entretien d'une durée de 36 mois à compter du 5 juin 2021comprenant 3 visites par an,

Pour la somme annuelle de **730 € HT** soit **876 € TTC.**

Prestataire : IDEAL CLIM – 41120 Candé-Sur-Beuvron

2.2.2. DE-2021-26 : Attribution du marché de travaux de réfection de toitures de bâtiments communaux/CCR

Travaux de désamiantage, de charpente, de couverture, de zinguerie et d'isolation concernant :

- Locaux des professionnels de santé : 53 090,76€ HT soit 63 708,91€ TTC ;
- Annexe de la Grange aux Dîmes : 33 322,80€ HT soit 39 987,36€ TTC ;
- Maison des Progrès : 10 113,21€ HT soit 12 135,85€ TTC ;

Soit un montant total de **96 526,77€ HT** soit **115 832,12€ TTC.**

Prestataire : CCR – 41120 Cormeray

2.2.3. DE-2021-27 : Maison des Jeunes/Prestation pour constat d'huissier/ACTHUIS SELARL

Vu la difficulté d'obtenir l'exécution des travaux restant à réaliser par le titulaire du lot 1 VRD – Espaces verts du marché de construction de la Maison des Jeunes, il convient en l'état de faire établir un constat d'huissier,

Au tarif horaire de **234 € HT pour émolument,** et **7,67 € HT pour frais autres,**

Soit une somme globale estimée à **241,67€ HT et 290 € TTC** pour une heure d'intervention.

Prestataire : ACTHUIS SELARL – 37400 Amboise

3. Délibérations du Conseil Municipal

3.1. DL-2021-50 : DÉFENSE INCENDIE – Convention relative aux conditions de mise à disposition et d'utilisation d'un logiciel pour la gestion des Points d'Eau Incendie/SDIS 41

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

Vu les délibérations du conseil municipal n°DL-2021-40 et DL-2021-41 du 25 mai 2021, portant respectivement création d'un service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie – DECI et détermination de son mode d'organisation et de fonctionnement ;

Considérant la proposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loir-et-Cher de mettre à disposition, à titre gratuit, un accès au logiciel CrPlus DECI dont il dispose, en vue d'une gestion collaborative des Points d'Eau Incendie (PEI) et du partage de données avec les acteurs de la DECI du département du Loir-et-Cher, pour les données qui les concernent et dans la limite de leur territoire de compétence respectif. L'accès à ce logiciel permet d'obtenir pour l'ensemble des PEI, la consultation, la mise à jour des contrôles techniques tels que définis dans le RCDDECI, l'état de disponibilité ou d'indisponibilité des PEI, une communication administrative et opérationnelle au moyen d'une diffusion de courriels automatisés, des impressions de documents, des statistiques, des cartographies associes.

Considérant que le SDIS 41 propose la signature d'une convention permettant d'encadrer les conditions de cette mise à disposition de logiciel ainsi que les obligations des parties,

Après présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve les conditions de mise à disposition et d'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS du Loir-et-Cher pour la gestion des Points d'Eau Incendie de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.2. DL-2021-51 : URBANISME – Zone d'Aménagement Concerté du Parc des Mézières/Validation du compte-rendu annuel à la collectivité 2020

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment son article L.300-5,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° DL-9/31 du 27 avril 2009 par laquelle le Conseil Municipal a prononcé la création de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc des Mézières,
Vu la délibération n° DL-2011-51 du 30 mai 2011 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la modification du périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté du Parc des Mézières,
Vu la délibération n° DL-2013-85 du 16 septembre 2013 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le dossier de réalisation ainsi que le programme des équipements publics de la ZAC du Parc des Mézières,
Vu la délibération n° DL-2017-96 du 11 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a désigné la société Nexity Foncier Conseil en tant qu'aménageur-concessionnaire pour la Zone d'Aménagement Concerté du Parc des Mézières,
Vu le traité de concession, signé le 14 novembre 2017, et notamment son article 2 qui définit les missions de l'aménageur,
Vu la délibération n° DL-2019-11 du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la modification n° 2 du dossier de création de la ZAC du Parc des Mézières,
Vu les délibérations n° DL-2019-12 et n° DL-2019-13 du 4 mars 2019 par lesquelles le Conseil Municipal a approuvé la modification du programme des équipements publics ainsi que du dossier de réalisation de la ZAC du Parc des Mézières,
Vu la délibération n° DL-2019-14 du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 1 au traité de concession relatif à la ZAC du Parc des Mézières,
Vu la délibération n° DL-2020-98 du 7 décembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu financier établi par l'aménageur au titre de l'exercice 2019 de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Parc des Mézières,
Vu le Compte-Rendu Financier Annuel remis à la collectivité par l'aménageur au titre de l'année 2020,

Il est rappelé, à titre préliminaire, que :

- La Zone d'Aménagement Concerté du Parc des Mézières est réalisée sous le mode de la concession d'aménagement.
- La Société FONCIER CONSEIL (Nexity) a été désignée en septembre 2017 en tant qu'aménageur afin de procéder aux études nécessaires à la modification des dossiers de création et de réalisation de la ZAC, ainsi qu'à l'aménagement de ladite ZAC et à la commercialisation des lots destinés à recevoir le programme de constructions.
- Conformément aux dispositions de l'article 25 du traité de concession signé le 14 novembre 2017, l'aménageur doit adresser à la Commune concédante un compte-rendu financier appelé « CRACL » (Compte-Rendu À la Collectivité Locale), avant le 1er juin de chaque année, afin de permettre à cette dernière d'exercer son droit de contrôle technique, financier et comptable.

Considérant que l'aménageur a transmis le 30 avril 2021 à la mairie le CRACL établi au titre de l'année 2020 ; le contenu du document a été présenté aux membres du Comité de Pilotage de la ZAC le 6 mai 2021.

Considérant qu'il ressort de l'analyse du document les conclusions suivantes :

- La commercialisation de la tranche 1 s'est poursuivie : 15 lots supplémentaires ont été vendus en 2020, portant à 83% le taux de cession des lots de la tranche. Au 31 décembre 2020, sept lots restaient ainsi à vendre sur cette première tranche.
- Les travaux de finition de la première tranche sont en cours.
- La diminution du prix de vente moyen constatée dans le cadre de l'analyse du CRACL 2019 se confirme dans l'analyse du CRACL 2020 : une baisse d'environ 1 700 € TTC est ainsi constatée en moyenne sur les 15 lots vendus en 2020.
- Bien qu'à ce stade cela n'ait pas d'incidences sur le niveau de recettes globales hors taxes de l'opération, une vigilance particulière sera portée sur les niveaux de prix appliqués dans le cadre des tranches suivantes. En ce sens, la grille de prix de cessions des lots à bâtir pourra être revue et réévaluée d'un commun accord entre la Commune et l'aménageur préalablement au lancement de la commercialisation de la deuxième tranche, dans le but de veiller au respect de l'équilibre prévisionnel de l'opération.

Considérant que, hormis ce point de vigilance, le CRACL établi au titre de l'exercice 2020 est dans sa globalité conforme au bilan prévisionnel inscrit au dossier de réalisation de la ZAC du Parc des Mézières.

Considérant, par conséquent, qu'il n'y a pas matière à s'opposer à la validation de l'exercice financier 2020 de la ZAC du Parc des Mézières, et qu'il y a lieu de poursuivre la réalisation de l'opération dans les conditions définies au traité de concession et au dossier de réalisation de la ZAC approuvé en mars 2019.

Compte tenu de l'exposé qui précède,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le Compte-Rendu Financier établi par la société FONCIER CONSEIL (NEXITY) au titre de l'exercice 2020 de la concession d'aménagement relative à la ZAC du Parc des Mézières.
- De valider la poursuite de l'opération d'aménagement du Parc des Mézières dans les conditions définies au traité de concession et au dossier de réalisation de la ZAC approuvé en mars 2019.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.3. DL-2021-52 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – Dénomination du Passage du Jardin des Senteurs

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Dans une volonté de sécuriser les abords des équipements publics accueillant des enfants notamment à la faveur d'une circulation douce et de mesures de règlementation de la circulation appropriées,
Considérant la création du jardin des senteurs à proximité de la rue des Ecoles dans un passage desservant des équipements communaux où le cheminement d'enfants et de familles est fréquent,
Pour pouvoir sécuriser cet espace, il convient en premier lieu de procéder à sa dénomination, étant précisé que la circulation et le stationnement y seront règlementés par voie d'arrêté du maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De nommer le passage situé entre le porche de la rue des Ecoles et celui situé derrière la Maison des Associations, "Passage du Jardin des Senteurs" (voir plan annexé) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

Plan du Passage du Jardin des Senteurs -- Annexe à la délibération n° DL-2021-52

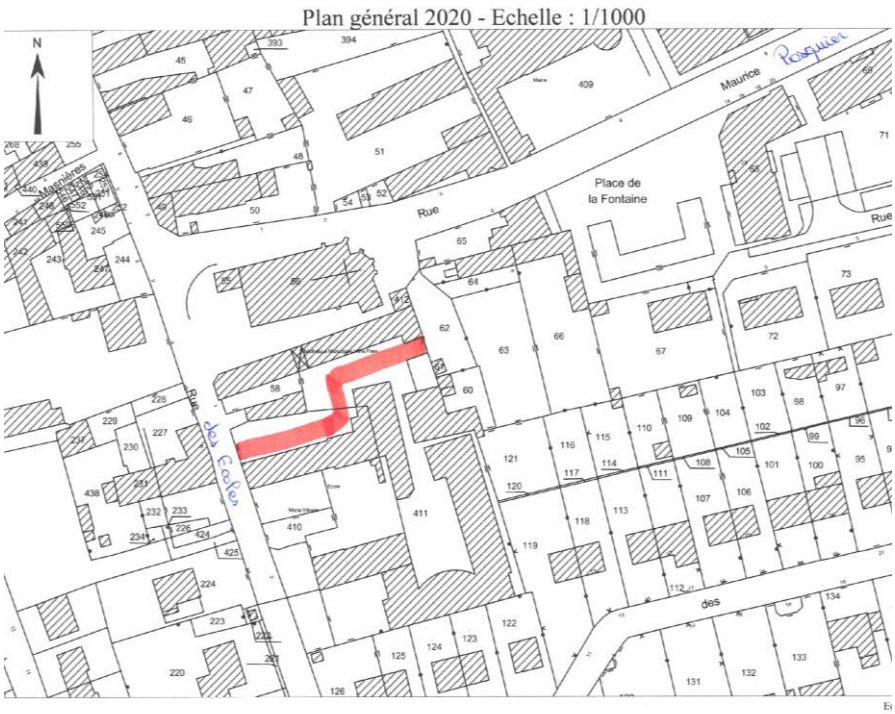

3.4. DL-2021-53 : VOIRIE ET RÉSEAUX – Effacement des réseaux rue de la Poste et rue des Perrières/Accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT et d'éclairage public et de télécommunication/SIDELC

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération relative à l'effacement des réseaux rue de la Poste et rue des Perrières sur la commune de VILLEBAROU, Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher a fait part, suivant courrier reçu le 2 juin dernier, de la suite favorable réservée à la proposition communale de réaliser ces travaux, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous:

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	4 900,00 €	980,00 €	5 880,00 €	HT	3 920,00 €	980,00 €
Génie civil BT	84 000,00 €	16 800,00 €	100 800,00 €	HT	67 200,00 €	16 800,00 €
Génie civil HTA	34 000,00 €	6 800,00 €	40 800,00 €	HT	27 200,00 €	6 800,00 €
TST	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €	HT	4 000,00 €	1 000,00 €
Divers imprévus	6 395,00 €	1 279,00 €	7 674,00 €	HT	5 116,00 €	1 279,00 €
TOTAL	**134 295,00 €**	**26 859,00 €**	**161 154,00 €**	**HT**	**107 436,00 €**	**26 859,00 €**
ECLAIRAGE						
Etude AP	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €	TTC	0,00€	1 320,00 €
Génie civil EP	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	TTC	0,00€	18 000,00 €
Luminaires	18 000,00 €	3 600,00 €	21 600,00 €	TTC	0,00€	21 600,00 €
Divers imprévus	1 705,00 €	341,00 €	2 046,00 €	TTC	0,00€	2 046,00 €
TOTAL	**35 805,00€**	**7 161,00€**	**42 966,00€**	**TTC**	**0,00€**	**42 966,00 €**
GC ORANGE						
Etude AP	1 600,00 €	320,00 €	1 920,00€	TTC	0,00€	1 920,00 €
Génie civil FT	39 000,00 €	7 800,00 €	46 800,00€	TTC	0,00€	46 800,00 €
Divers imprévus	2 030,00 €	406,00 €	2 436,00€	TTC	0,00€	2 436,00 €
TOTAL	**42 630,00€**	**8 526,00 €**	**51 156,00 €**	**TTC**	**0,00€**	**51 156,00 €**
TOTAL GENERAL	**212 730,00 €**	**42 546,00 €**	**255 276,00 €**		**107 436,00 €**	**120 981,00 €**

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).
Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leur réalisation en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.
Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.
Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération n° 2016-29 du 15 septembre 2016 en pièce jointe. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Considérant le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
- Demande l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC ;
- Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT;

- Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;
- Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- Décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.5. DL-2021-54 : ENFANCE JEUNESSE –- Multi accueil/Convention relative au fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants/CAF

Rapporteur : Mme Katia LE PALABE

Dans le cadre du projet de valorisation des patios extérieurs du Multi-accueil, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loir-et-Cher a accordé par décision du 29 mars dernier de son conseil d'administration, une subvention d'investissement d'un montant de 4 608 € au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants, soit de 80% du montant total des travaux.
Dans ce cadre, la signature d'une convention est demandée par la CAF afin de préciser la nature et les modalités de l'aide financière, ainsi que pour définir les obligations réciproques qui en résultent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver la convention relative à la subvention accordée par la CAF au titre du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants pour le projet de valorisation des patios extérieurs du Multi-accueil ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.6. DL-2021-55 : VIE DU TERRITOIRE – Festival de Magie/Tarifs 2021

Rapporteur : M. Philippe BARRÉ

La 6ème édition du Festival de Magie de Villebarou est programmée les 1, 2 et 3 octobre 2021 à la salle des fêtes Raymond BILLAULT.

Il est proposé d'établir les tarifs du Festival de Magie 2021 comme suit :
- <u>Tarif Entrée Gala</u> :
  - Adulte : 17 euros
  - Enfant jusqu'à 12 ans : 10 euros
- <u>Tarif Atelier Magie pour enfants</u> :
  - Tarif : 5 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver les tarifs Festival de Magie 2021 proposés,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette billetterie.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.7. DL-2021-56 : PERSONNEL – Création d'un poste fonctionnel de Directrice Générale des Services

Rapporteur : M. Philippe MASSON

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement ;
Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction ;
Vu le décret n° 87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (art. 37),

Considérant que la fonctionnalité de l'emploi de direction permet au Maire de confier la responsabilité de la direction de l'ensemble des services à un cadre chargé d'en coordonner l'organisation.
Compte tenu de l'importance du rôle dévolu au premier collaborateur du Maire dans la gestion de la ville et dans la mise en œuvre de la politique municipale, Monsieur le Maire Propose au Conseil Municipal de décider de la création d'un emploi fonctionnel de Direction Générale des Services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- De créer un emploi fonctionnel de direction générale des services à temps complet (35/35ème) à compter du 15 juillet 2021 ;
- D'autoriser le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires ;
- De préciser qu'outre la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale, l'agent détaché sur l'emploi de Direction Général des Services bénéficiera de la prime de responsabilité des emplois de direction prévue par le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 modifié, de la NBI et du RIFSEEP.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.8. DL-2021-57 : PERSONNEL – Pôle Education Jeunesse/Création de poste pour accroissement saisonnier d'activités

Rapporteur : M. Philippe MASSON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 2°,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant que les besoins du Pôle Education Jeunesse, notamment le service chargé de la propreté des locaux de la collectivité, peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels lors d'accroissement saisonnier d'activités, sur l'année 2021,
Considérant la mise en service d'un nouveau bâtiment pour la Salle des Jeunes ainsi que le protocole sanitaire toujours en vigueur,
Pour faire face au surcroit d'activité, il est proposé au Conseil Municipal d'avoir recours à un recrutement pour la période d'été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le recrutement d'un agent non titulaire de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, à mi-temps (17,50/35ème) du 12 juillet au 20 août 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.9. DL-2021-58 : PERSONNEL – Pôle Infrastructures et Patrimoine-Conservation du Patrimoine /Création de poste pour accroissement saisonnier d'activités

Rapporteur : M. Philippe MASSON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 2°,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
Considérant que les besoins du service Conservation du Patrimoine de la collectivité peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels lors d'accroissement saisonnier d'activités, sur l'année 2021 ;
Considérant l'activité croissante aux espaces verts durant la période estivale,
Pour y faire face, il est proposé au Conseil Municipal d'avoir recours à un recrutement sur la période d'été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le recrutement d'un agent non titulaire de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, à temps complet (35/35ème) du 7 juillet au 31 août 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

3.10. DL-2021-59 : PERSONNEL – Pôle Infrastructures et Patrimoine-Aménagement du territoire /Création de poste pour accroissement saisonnier d'activités

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 2°,
Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;
Considérant que les besoins du service Aménagement du Territoire de la collectivité peuvent justifier du recrutement d'agents contractuels lors d'accroissement saisonnier d'activités, sur l'année 2021 ;
Après identification du surcroit d'activité dudit service,
Pour y faire face, il est proposé au Conseil Municipal d'avoir recours à un recrutement sur la période d'été 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :
- D'approuver le recrutement d'un agent non titulaire de droit public dans le cadre d'un accroissement saisonnier d'activités, dans les conditions fixées à l'article 3 2°) de la loi susvisée, à temps complet (35/35ème) du 12 au 23 juillet 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – *Reçue en préfecture le 6 juillet 2021*

4. Communauté d'Agglomération et instances intercommunales

4.1. AGGLOPOLYS

4.1.1 Rapports d'activité d'Agglopolys et du CIAS/Année 2020

Rapporteur : M. Philippe MASSON

Monsieur Philippe MASSON, Maire, indique avoir reçu le 28 juin dernier les rapports d'activité 2020 de la communauté d'agglomération de Blois et du CIAS. Un exemplaire a été déposé dans la bannette de chacun des élus. Le compte administratif 2020 d'Agglopolys remis sur CD-Rom est consultable au service des Assemblées.

4.1.2 Rapport du Conseil et des commissions communautaires

↳ **Collecte des ordures ménagères**

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, présente quelques points essentiels traités lors de la dernière commission de l'Aménagement, de l'Habitat et de l'Environnement notamment l'extension des consignes de tri et l'étude en cours d'un tri sélectif en porte à porte.

↳ **Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau**

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

Du dernier Conseil d'exploitation de la Régie de l'eau du 1er juillet, Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, rapporte le lancement à destination des abonnés d'une campagne proposant 1000 kits d'économiseurs d'eau potable et un dysfonctionnement au sujet de la facturation des abonnés.

↳ **Finances Ressources et solidarité intercommunale**

Rapporteur : Mme Christine MESRINE

Madame Christine MESRINE, Conseillère Municipale Déléguée, expose le rôle et les missions de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental.

4.1.3 Prochain Conseil Communautaire le jeudi 8 juillet 2021

Est communiquée la date du prochain conseil communautaire.

4.2. Autres instances intercommunales

↳ **Conseil de sécurité – Société APPRO Services**

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué, ayant assisté à ce conseil explique avoir pu apprécier les mesures de sécurité mises en œuvre en regard des risques que suscite un site de cette nature.

5. Rapports des compétences communales

5.1. AFFAIRES GÉNÉRALES — Rapporteur : M. Thierry BIGOT

5.1.1. Vente au plus offrant de 2 bennes de camion

Monsieur Thierry BIGOT, Adjoint au Maire, fait part de la vente de deux bennes des services techniques pour un montant de 150€ à un habitant de la commune.

5.2. BÂTIMENTS — Rapporteur : M. Thierry BIGOT

5.2.1. Maison des Jeunes/Point de situation

Monsieur Thierry BIGOT, Adjoint au Maire, fait le point sur plusieurs dysfonctionnements dans le bâtiment de la Maison des Jeunes avant d'ajouter qu'il sera prochainement fait constater par constat d'huissier pour un lot en particulier.

5.2.2. Eglise/Projet de petits travaux de réfection du sol et de menuiserie

A l'église, des travaux de réfection du sol en travertin et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite vont être menés prochainement rapporte Monsieur Thierry Bigot, Adjoint au Maire.

5.2.3. Rue de la Poste/Travaux de remise en état d'un local professionnel et mise en location à compter de novembre 2021

Monsieur Thierry BIGOT, Adjoint au Maire, annonce que les agents des services techniques ont effectué des travaux de remise en état du local professionnel situé rue de la Poste. Ce dernier sera de nouveau proposé à la location une fois les travaux de couverture réalisés.

5.3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME-RÉSEAUX

Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

5.3.1. ZAC des Mézières/Point sur la Tranche 1 et sur l'ilot séniors

Dans le cadre de la Tranche 1 de la ZAC des Mézières, 1 lot reste à bâtir et des aménagements publics doivent être finalisés explique Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire. Le permis de construire de l'ilot Sénior sera déposé cet été.

5.3.2. Passage du Jardin des Senteurs/Instauration d'une interdiction de stationnement et de circulation

Pour sécuriser le passage et mettre en valeur le jardin, vont être instaurés dans cette zone une interdiction de circulation et de stationnement, excepté pour les emplacements de stationnement matérialisés.

5.3.3. Jardins communaux

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, indique que l'ensemble des jardins sont loués.

5.3.4. Déclarations d'intention d'aliéner

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé par la commune pour les biens suivants :			
Nature du bien	**Surface en m²**	**Localisation**	**Références castrales**
Bâti sur terrain propre	635	9 impasse des Magnolias	AT n°267 et 275
Bâti sur terrain propre	792	2 rue Adrien Thibault	AT n°244
Bâti sur terrain propre	144	17 bis rue de l'Abbaye	AV n°200
Bâti sur terrain propre	12 210	La Croix Collinet	AP n°20, 21, 22 et 41
Bâti sur terrain propre	272	1 impasse Faubert	AW n° 165
Bâti sur terrain propre	438	2 allée des Roses	AS n° 127
Terrain non bâti	1 203	3 rue de la Petite Mare	AP n°374

5.4. VOIRIE — Rapporteur : Mme Laurence BUCCELLI

5.4.1. Chemin de Lavardin/Reprise du busage et curage du fossé

Des remontées d'eaux pluviales vers le carrefour Lavardin/Carrés ont fait apparaître un mauvais positionnement de la buse du fossé chemin de Lavardin, indique Madame Laurence BUCCELLI. Des travaux de reprise de la buse et un curage du fossé ont été effectués.

5.4.2. Rue Maurice Pasquier/Travaux de création d'un passage piéton surélevé deuxième quinzaine de juillet 2021

Afin de sécuriser la traversée de la rue Maurice Pasquier pour les enfants de l'école élémentaire, le passage piéton actuel est remplacé par un passage surélevé avec aménagement d'une rampe pour accès PMR jusqu'au chemin des Mézières, rapporte Madame l'Adjointe au Maire.

5.5. COHÉSION SOCIALE – SOLIDARITÉ — Rapporteur : M. Marcel CARDET

5.5.1. Bus numérique/« Atelier pour rester connecté » du vendredi 18 juin 2021/Bilan

En raison des contraintes sanitaires en vigueur, seules 6 personnes ont pu assister à l'atelier proposé par le bus numérique indique Monsieur Marcel CARDET, Conseiller Municipal. L'opération a rencontré un vif succès auprès des participants.

5.5.2. Plan canicule Eté 2021/Inscriptions au registre des personnes vulnérables

A ce jour, seules 17 personnes ont demandé leur inscription à ce registre dont 11 personnes uniquement souhaitent être contactées s'étonne Monsieur le Conseiller Municipal.

5.5.3. Atelier SOS numérique le mardi 14 septembre 2021

Monsieur Marcel CARDET, Conseiller Municipal, annonce la tenue le 14 septembre 2021 d'un Atelier SOS numérique, en salle du Conseil Municipal. Le bus numérique sera également présent sur la place de la Mairie, et pourra accueillir 6 personnes en même temps. Cette activité gratuite est réservée aux personnes de plus de 60 ans.

5.6. ENFANCE JEUNESSE – RESTAURATION — Rapporteur : Mme Katia LE PALABE

5.6.1. Participation du Conseil des Jeunes à la collecte organisée par AC !41 lors du marché d'été

6 jeunes ont répondu présents pour aider l'association AC41 lors de sa collecte de dons se félicite Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire.

5.6.2. Fête de la Jeunesse les 23, 24 et 25 juin 2021/Bilan

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, dresse un bilan positif de ces journées organisées autour de nombreuses activités et animations pour le plus grand plaisir de tous (mur d'escalade, trampoline, structures gonflables, présence d'animaux, …).

5.6.3. Fêtes et animations diverses de fin d'année/Bilan

Un bilan est présenté par Madame l'Adjointe au Maire concernant les fêtes et animations de fin d'année dans les services :

- Au Multi accueil : des livres sont offerts aux enfants qui quittent le multi-accueil pour la maternelle ;
- A la restauration : une fois par semaine les enfants se sont déplacés sur les différents parcs de la commune pour un déjeuner pique-nique.
- Au périscolaire : concert et batukada du vendredi 2 juillet par les animateurs Christophe GALLOYER et Charles BUCCELLI

5.6.4. Accompagnement à la scolarité/Bilan de l'année 2020-2021

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce que depuis le mois d'octobre 47 séances ont eu lieu, avec une moyenne de 6 enfants présents à chacune d'elles. Les séances se sont déroulées le lundi pour les plus grands, le mardi et vendredi pour les plus jeunes. Il a été constaté que la reprise de l'accompagnement à la scolarité a été la bienvenue compte-tenu d'enfants en grande difficulté ne disposant pas forcément d'aide dans leur foyer. L'aide au devoir a donc été privilégiée pour cette année encore si particulière.

5.6.5. ALSH et Salle des Jeunes/Activités de l'été 2021

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce un programme riche pour les vacances d'été à l'ALSH organisées en juillet sur le thème « Bienvenue au pays des … », avec notamment des stages, rollers et équestre, des après-midis karting, des structures gonflables à la Maison de l'Enfance, et des sorties à Lulu Parc, au cinéma, et à la Ferme des Oliviers. Les activités du mois d'août se déclineront autour du thème « les supers héros » en août, les enfants se voyant proposer entre autre des stages, nautique, escalade, tir à l'arc, des sorties au zoo de Beauval, à Domino la base naturelle de loisirs de Suèvres, à Léo Parc Aventure, à Family Park.
De très nombreuses animations et activités seront également proposées à la Salle des Jeunes pendant tout l'été dont le programme a été visualisé en détail.

5.6.6. Visite virtuelle des bâtiments dédiés à l'Enfance Jeunesse et aux écoles

Nicolas HUTTEAU est venu sur 2 demi-journées dans les bâtiments dédiés à l'enfance jeunesse et aux écoles pour réaliser ses prises de vues, indique Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire. S'en suivront 3 films de 1 à 1,30 minutes pour chaque bâtiment ainsi qu'un film global de même durée.

5.6.7. Restauration municipale/Arrivée le 28 juin 2021 de la nouvelle cheffe de cuisine

Depuis le 28 juin a pris ses nouvelles fonctions de cheffe de cuisine de la restauration municipale Madame Leyla DALLA LIBERA.

5.6.8. EMA non reconduite à la rentrée

En raison de l'absence d'un agent municipal, l'EMA n'est pas reconduit à la rentrée, indique Madame l'Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse.

5.6.9. Personnel/Temps partiels, stagiairisation et départ à la retraite

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, fait part d'informations concernant le personnel de l'Enfance Jeunesse :
- Reconduction de temps partiel pour Marion GENTILS à 80% et Sandre REGOURD à 90%
- Passage à temps partiel d'Annick DUBOIS à 50%
- Augmentation du temps de travail de Christophe GALLOYER : 26h au lieu de 17h50
- Stagiairisation de Charles BUCCELLI et reconduction de contrat pour Théo LARGEAU à compter de septembre
- Départ à la retraite, fin juin, de Maryse POSLEDNICK

5.7. AFFAIRES SCOLAIRES — Rapporteur : Mme Nadia PAJOT

5.7.1. Traditionnelle remise de livres aux élèves en fin de cycle/Bilan

Un dictionnaire, une clé USB et un dictionnaire d'Anglais ainsi qu'une photo des animateurs ont été remis aux enfants qui quittent le CM2 pour le collège, annonce Madame Nadia PAJOT, Conseillère Municipale Déléguée.
Les élèves qui vont au CP se sont vu offrir un grand Atlas.
Un bouquet de fleurs a été remis aux enseignantes qui quittent la commune, Madame GIRARD et Madame CARREAU.
Monsieur Frédéric AMOUREUX remplacera Madame GIRARD, en binôme avec une autre personne dont l'identité n'est pour l'heure pas connue.

5.7.2. Visite de l'école maternelle pour les futurs élèves le mardi 6 juillet 2021 à 17h

Le mardi 6 juillet à 17h aura lieu une visite de l'école maternelle pour les nouveaux arrivants.

5.7.3. Ecole élémentaire/Stages « Réussite »

Madame Nadia PAJOT, Conseillère Municipale Déléguée, indique la tenue de 4 stages de réussite à l'école élémentaire : du 7 au 13 juillet par Madame SEIGNEREAU et Madame LECOINTE qui accueilleront 5 CE1 et 6 CM2 le matin, et pour 3 CE2 et 6 CE2 l'après-midi.

5.7.4. Perspectives de rentrée scolaire 2021-2022/Effectifs et équipes enseignantes

Madame la Conseillère présente une perspective des effectifs des classes à la rentrée prochaine :

- Maternelle :

25 PS 29 MS 25 GS = 79 élèves contre 91 cette année

↳ Elémentaire :

39 CP 31 CE1 37 CE2 36 CM1 27 CM2 = 171 élèves contre 153 cette année

Elle annonce ensuite l'ouverture d'une 7ème classe ainsi que les départs et arrivées d'enseignants annoncés pour la rentrée.

Elle fait part également de l'absence de réponse sur la demande de dérogation de la semaine de 4 jours.

5.7.5. Elémentaire/Retour sur les projets du dernier trimestre soutenus par la municipalité

Madame Nadia PAJOT, Conseillère Municipale Déléguée, dresse alors un rapport succinct sur les différents projets de l'école élémentaire qui ont été soutenus par la municipalité comme : pôle des étoiles de Nançay, Autrèche, zoo de Beauval, etc… Elle a également évoqué les CM2 qui se sont distingués en se classant 2ème du concours Mathador, ou encore qui ont été sensibilisés sur la notion de « prendre des risques ».

5.7.6. Pot de rentrée des enseignants le vendredi 10 septembre 2021 à 17h

Est annoncée la date du pot de rentrée des enseignants, qui se déroulera à l'école élémentaire.

5.8. ANIMATION DU TERRITOIRE — Rapporteur : M. Philippe BARRÉ

5.8.1. Festival de Magie du 1er au 3 octobre 2021/Programme

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, présente le flyer de l'édition 2021 du festival de magie ainsi que la programmation.

5.9. CULTURE — Rapporteur : Mme Christine EPIAIS

5.9.1. Lecture publique du vendredi 11 juin 2021/Annie BRAULT-THÉRY/Bilan

C'est autour d'une quinzaine de personnes qu'Annie BRAULT-THERY a fait découvrir en lecture publique le roman « La femme aux Coquelicots » de Noëlle CHATELET, indique Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale Déléguée. Un moment très attendu par les abonnés et les bénévoles.

5.9.2. Bourse aux livres et jeux lors du marché d'été du samedi 19 juin 2021/Bilan

La bourse aux livres et aux jeux proposée lors du marché d'été a rencontré un vif succès puisque 31 jeux et 110 livres ont été vendus. Cette animation sera réitérée lors des marchés de saison.

5.9.3. Lancement du concours local des maisons fleuries 2021/Nouvelle formule

Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale Déléguée, annonce la tenue d'une nouvelle formule de concours des Maisons Fleuries dans lequel les potagers seront également mis à l'honneur.

5.9.4. Bibliothèque/Horaires d'été

Les horaires d'été de la structure sont présentés à l'assemblée.

5.9.5. Bibliothèque/Fermeture pour travaux du 19 juillet au 13 septembre 2021

Madame la Conseillère Municipale Déléguée annonce de la fermeture exceptionnelle de la bibliothèque à compter du 19 juillet pour cause de travaux. L'accueil sera de nouveau possible à partir du 14 septembre. Elle présente ses remerciements aux bénévoles pour leur aide dans le déménagement ainsi que le montage des meubles, mais également au service technique pour les travaux qu'ils vont effectuer.

L'inauguration est prévue le samedi 02 octobre à 15 h 30 en présence d'Irène FRAIN.

5.9.6. Ludothèque/Horaires d'été

Les horaires d'été de la structure sont présentés à l'assemblée, avec une fermeture toutefois du 9 au 27 août, indique Madame Christine EPIAIS, Conseillère Municipale Déléguée. Pendant cette période estivale, il n'y aura pas de drive et ni d'animation dans le jardin les mardis et jeudis matins.

5.9.7. Forum des animations municipales et des associations le samedi 11 septembre 2021

Le forum des animations municipales et des associations aura lieu le samedi 11 septembre de 10 heures à 13 heures à la Maison de l'Enfance.

5.9.8. Mercredi 7 juillet, 20h30 avant-première du spectacle de M. CABRERA

Madame la Conseillère Municipale Déléguée rappelle l'avant-première du spectacle de Pascal CABRERA à la salle des fêtes.

5.10. MARCHÉ — Rapporteur : M. Dominique POIRRIER

5.10.1. Marché d'été du samedi 19 juin 2021/Bilan

Le marché d'été s'est déroulé en présence de 7 producteurs et artisans indique Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué. Madame RAMOS en charge des composteurs à Agglopolys, y est venu mettre en avant le dispositif de compostage auquel une trentaine de personnes ont porté intérêt.
C'est avec l'aide de membres du Conseil des Jeunes que l'association AC41 ! a collecté avec succès des produits de première nécessité.
En conclusion, très bonne fréquentation et bon retour des participants.

5.11. ENVIRONNEMENT

5.11.1. Extraction de miel du mercredi 23 juin 2021/Bilan

Il a été procédé mercredi 23 juin après-midi une extraction du miel de nos ruches rapporte Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué. La récolte fût moins abondante que l'an passé mais reste satisfaisante avec environ 40 kilos de miel. La vivacité et l'état sanitaire des abeilles est excellente.
Un investissement est à prévoir prochainement pour permettre la rénovation des ruches.

5.11.2. Lutte contre le frelon asiatique

C'est en partenariat avec le Département, le Groupement de Défense Sanitaire et le Syndicat des Apiculteurs du Loir-et-Cher qu'une vingtaine de pièges pour frelons asiatiques ont été posés sur notre commune capturant au 15 juin une centaine de reines fondatrices. Monsieur Dominique POIRRIER explique alors que ce procédé de capture des reines est déterminant puisqu'il entraine la destruction du nid de frelons.
L'opération sera renouvelée chaque année.

5.11.3. Eco-pâturage

38 moutons sont actuellement répartis sur la commune.

6. Informations diverses — Rapporteur : M. Philippe MASSON

6.1. Reprise des rdv Café Citoyens samedi 3 juillet 2021

Monsieur Philippe MASSON, Maire, annonce la reprise depuis le 3 juillet des Cafés Citoyens. Il propose la mise en place de cafés thématiques pour répondre de manière efficace à la population.

6.2. Fermetures de services pendant l'été 2021

- Fermeture de l'APC :
  - du lundi 12 au samedi 17 juillet
- Fermeture de la Mairie :
  - le samedi 17 juillet
- Fermeture de l'APC et de la Mairie :
  - les samedis 7, 14 et 21 août
- Fermeture du Multi-accueil : du 2 août au 22 août 2021

Tous les exposés et informations de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal étant épuisés, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance a été levée à vingt et une heures cinq.

* * * * * * * *

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

* * * * * * * *

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021

* * * * * * * * *